

PRENDRE SOIN DE L'ENTREPRISE ET ~~DES SALAIRES~~ DE L'ENTREPRISE.

Voilà donc la nouvelle devise du groupe Pierre Fabre..

Ils ont osé proposer **un accord « heures perdues »** suite à la cyber attaque, et ce, après :

- **Les négociations salariales avec zéro augmentation générale**
- **La suppression des chèques CESU**
- **Le vol de 9 jours RTT en 2020 suite au premier confinement**

Le virage anti avancée sociale que prend cette entreprise est violent. Fini la bienveillance, l'équilibre dans la négociation collective, maintenant, c'est tout pour l'entreprise: du chiffre, de la performance, plus de productivité et tout ça avec de moins en moins de salariés.

Revenons à leur dernière forfaiture.. ce fameux accord « heures perdues ».. on va vous le décoder :

Chaque site, secteur, ou salarié va être plus ou moins être impacté par un temps de non-activité pendant la période de la cyber attaque.

Juridiquement, l'entreprise se doit de prendre aux salariés avant de pouvoir les basculer en activité partielle :

- **Le reliquat de congés payés 2020 au 30 avril**
- **Ensuite l'utilisation des compteurs hauts de pointeuses (solde pointeuse au-delà de 8 h.).**

L'entreprise peut alors placer, comme le prévoit la loi en pareille circonstance, les salariés en activité partielle (appelé aussi chômage partiel).

L'inconvénient de cette mesure est la perte de 16 % du salaire net.

Exemple concret : un salarié qui perçoit 2000 € de salaire net perd 80 € de salaire par semaine.

L'entreprise a décidé de faire passer un accord lui permettant, plutôt que de vous placer en activité partielle de reculer de 5 jours vos droits à activité partielle et de se réserver 5 jours pour vous faire travailler plus à moindre coût pour elle.

Et aussi une exception : les cadres eux n'auront que 3 jours à rendre..?!..

Concrètement : vous allez donc travailler jusqu'à 5 jours en plus d'ici fin 2021, les samedis pour certains (avec en plus seulement les majorations des heures soit 25 % de 8h, les autres rien, en clair vous avez sur votre paye deux heures supps..), les nuits pour rattraper, certains jours fériés.



Pour affiner les négociations, des CSE vont se tenir sur les sites, ca risque d'entraîner aussi par exemple: restriction de prise de congés pendant l'été.

Ils ont déjà fait nos dirigeants 6 fois un poste du matin dans la même semaine ? et en plus faut sacrifier un week-end derrière le tout sans véritable reconnaissance salariale ?

(si vous ne voulez pas le faire il va falloir leur donner 5 RTT, ou 5 CP ou 5 jours de votre compte CET)

Petit calcul :

- ⇒ 5 RTT, en salaire ça représente une semaine de salaire, pour ce même salarié à 2000 €, c'est 500 € la semaine.
- ⇒ En activité partielle, il perd 80 € sur une semaine..

VOUS LA VOYEZ LA BELLE ARNAQUE ?

ET VOUS SAVEZ QUOI ? 4 SYNDICATS SUR LES 5 SYNDICATS DE L'ENTREPRISE ONT SIGNE CET ACCORD !!!!

Seule la CGT a refusé.

Les salariés sont d'accord pour faire des postes supplémentaires, des heures pour rattraper le retard après la cyber-attaque, ils ne sont en rien responsables de ce qui arrive. Alors pourquoi sont ils pénalisés ?

Un accord d'entreprise, c'est un équilibre qui doit être trouvé du :
gagnant/gagnant.

Après chaque syndicat signe ou pas s'il pense que « son côté » celui des droits des salariés est suffisamment respecté ou gagnant.

Après ça qu'est ce qu'on fait ? Pour nous CGT les lignes rouges sont franchies par l'entreprise les unes après les autres, vos droits, vos attentes de moins en moins respectées.

Nous élus CGT allons donc nous adapter à ce nouvel environnement, nous organiser pour essayer d'enrayer ce recul de la politique sociale.

Il faut renforcer un contre pouvoir, le syndicalisme c'est avant tout la défense des intérêts des salariés tout en restant ouvert au dialogue sur les besoins et les spécificités de l'entreprise.

Ouvriers, employés, , cadres, professions techniciens, nous travaillons ensemble, nous pouvons agir ensemble.

Il est temps de vous syndiquer pour :

- ⇒ Être informé·e·s sur nos droits individuels et collectifs
- ⇒ Élaborer ensemble des revendications et les porter auprès des directions.
- ⇒ Assister, accompagner, défendre et organiser les formes d'actions nécessaires en cas de conflit individuel ou collectif avec l'employeur.



La CGT Pierre Fabre est là pour défendre sans ambiguïté nos droits et nos intérêts

Contacts : **Frédéric FABRE: 06.08.26.76.05 /fredd.fabre@hotmail.fr**

Quissem QUESLATI /06.99.64.37.57 / ouissem@gmail.com

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS

la
cgt
des laboratoires
Pierre Fabre

TU VEUX **DEFENDRE TES DROITS**
ET EN GAGNER DE NOUVEAUX ?
REJOINS-NOUS A LA
CGT Pierre Fabre